



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 AVRIL 2022**

Présents :

MERCIER Patrick, HYACINTHE Joël, MARCE Paul, THIEULLET Éric, COLLIGNON Thierry, MERVILLE Bruno, PLATEL Caroline, CELLIEZ Valentin, LAMBERT Marc, GAY Hervé, BOUVET Isabelle, DAUCHY Dimitri

Absents excusés : CAUVIN Evelyne (pouvoir à MERCIER Patrick), LIENARD Dorothée

Secrétaire : GAY Hervé

Ordre du jour : Recrutement, convention avec DOUAISIS AGGLO, points divers

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion, il est proposé aux membres de se prononcer sur son contenu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RECRUTEMENT

Monsieur le Maire avait informé du départ prochain de notre secrétaire de mairie pour un rapprochement familial. Pour prévoir son remplacement, les élus, après concertation, votent cette création de poste ouverte aux adjoints administratifs, pour un temps complet à compter du 1^{er} juin 2022.

Pour la bonne marche du service administratif de la commune, Monsieur le Maire réalise les démarches adéquates auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de créer un poste de secrétaire de mairie au grade d'Adjoint Administratif à temps complet.

Le recrutement se fera sur la base de l'indice de l'agent sélectionné.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} juin 2022 ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget en cours.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC DOUAISIS AGGLO

Dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de travaux de signalisation horizontale et de signalisation verticale de dispositifs de sécurité et de mobilier de voiries.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement

Conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Les membres du conseil municipal décident l'adhésion de la commune de VILLERS AU TERTRE au groupement de commande concernant la passation d'un marché de travaux de signalisation horizontale et de signalisation verticale de dispositifs de sécurité et de mobilier de voiries,

Ils acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commande, et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

POUR : 13 CONTRE : 0

Approuvé à l'unanimité.

POINTS DIVERS

La séance est levée à 20h30
